

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4083**

commune (s) : Oullins

objet : Institution au profit de la SARL CRM Promotion d'une servitude de passage de canalisation évacuant les eaux usées et pluviales sur un tènement communautaire situé chemin de Montmein - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Farih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4083**

commune (s) : Oullins

objet : **Institution au profit de la SARL CRM Promotion d'une servitude de passage de canalisation évacuant les eaux usées et pluviales sur un tènement communautaire situé chemin de Montmein - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

Dans le cadre du programme de construction de 6 maisons individuelles qu'elle a réalisées chemin de Montmein à Oullins, la SARL CRM Promotion a dû procéder au raccordement de ces constructions au réseau public d'assainissement rue du Petit Revoyet à Oullins.

Ce raccordement a nécessité de faire passer une canalisation évacuant les eaux usées et pluviales sur le tènement communautaire cadastré AR 353 et situé chemin de Montmein à Oullins.

Aux termes de la convention régularisant la création de l'ouvrage, les travaux étant, aujourd'hui, réalisés, la Communauté urbaine de Lyon consentirait, au profit de la SARL CRM Promotion, une servitude de passage dudit ouvrage sur sa propriété, à titre gratuit, les frais d'acte notarié étant à la charge de la SARL ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'institution, à titre gratuit, au profit de la SARL CRM Promotion, d'une servitude de passage de canalisation sur un tènement communautaire cadastré AR 353 et situé chemin de Montmein à Oullins, en vue de la régularisation du raccordement au réseau public d'assainissement rue du Petit Revoyet, du programme de construction réalisé chemin de Montmein,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SARL CRM Promotion concernant l'institution de cette servitude.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.